

DELIBERATION CA N° 2025-08
AGENCE DEPARTEMENTALE AVEYRON INGENIERIE-Impasse du Cimetière-12000 RODEZ

Conseil d'Administration du 11 février 2025

L'an 2025, le 11 février, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Arnaud VIALA**, Président de l'Agence Départementale.

21 membres étaient présents : M. Arnaud VIALA, M. André AT, Mme Virginie FIRMIN, Mme Michèle BUSSINGER, M. Christian TIEULIE, Mme Francine LAFON, Mme Valérie ABADIE-ROQUES, M. Serge JULIEN, Mme Hélène RIVIERE, Mme Christine PRESNE, M. Jean-Pierre MASBOU, Mme Gisèle RIGAL, M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Geneviève GASC BARES, M. André BORIES, M. Yves REGOURD, Mme Magali BESSAOU, M. Michel CAUSSE, M. Jean-Marie LACOMBE, M. Jacques BARBEZANGE, M. Pierre PLAGNARD,

3 membres avaient donné pouvoir : M. Jean-Marc CALVET à Mme Magali BESSAOU, M. Jean-Louis GRIMAL à M. Arnaud VIALA, M. Alain DELMAS à M. Pierre CAUSSE.

4 membres étaient absents et excusés : Mme Annie CAZARD, M. Christophe LABORIE, M. Jacques MOLIERES, M. Jean-Eudes LE MEIGNEN.

Objet : rapport sur les orientations budgétaires 2025

Vu le rapport du Président,

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être tenu un débat d'Orientations Budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté.

Monsieur le Président présente le Rapport d'Orientations Budgétaires, pour l'année 2025, tel que ci-après annexé décrivant :

- Le contexte économique national
- La tendance des finances publiques pour les Départements
- Le contexte des finances pour Aveyron ingénierie
- Les perspectives d'Aveyron Ingénierie en 2025
- Orientations budgétaires 2025

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **Prend acte**, à l'unanimité, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ayant eu lieu sur la base du rapport d'Orientations Budgétaires 2025, tel qu'annexé à la présente, présenté par le Président de l'Agence Départementale.

Sens des votes :

- Pour :
- Abstention :
- Contre :
- Ne prend pas part au vote :

Le Président de l'Agence Départementale
Aveyron Ingénierie
Arnaud VIALA



Accusé de réception en préfecture
012-200044923-20250211-CA202508-DE
Reçu le 14/02/2025

Déposée en Préfecture le :

Publiée le :

Accusé de Réception en Préfecture :

Reçu le :

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.

Accusé de réception en préfecture
012-200044923-20250211-CA202508-DE
Reçu le 14/02/2025

AGENCE DEPARTEMENTALE AVEYRON INGENIERIE

Conseil d'Administration
Réunion du 11 février 2025
Rapport n° 6

Objet : Rapport sur les orientations budgétaires 2025

En application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé de débattre sur le rapport d'orientations budgétaires de notre Agence pour l'année 2025, qui constitue la première étape de la préparation du budget pour l'année à venir.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires doit permettre au Conseil d'Administration d'avoir une vision du contexte de l'activité et de ses évolutions, de faire un bilan de l'année en cours et de préfigurer les priorités budgétaires qui seront opérées pour l'année 2025.

La situation actuelle pose des défis croissants pour les collectivités, plongées dans un contexte complexe et instable. Depuis la période COVID en particulier, nous observons une augmentation des charges et de l'inflation, des facteurs qui risquent de ralentir la concrétisation de projets essentiels pour nos territoires. La hausse des coûts liés à l'emploi public, découlant des mesures mises en œuvre en 2022 et poursuivies en 2023 et 2024, impacte tant notre organisation que nos adhérents, contribuant à l'augmentation des dépenses. Ainsi, l'année 2025 nécessitera une vigilance particulière afin d'appréhender ces défis et d'ajuster notre approche en conséquence.

Ces orientations s'inscrivent dans la lignée des évolutions qui vous ont été présentées lors de la dernière Assemblée Générale. Nous avons atteint un niveau de stabilité et de maturité dans la concrétisation des ambitions liées à la nouvelle structuration d'Aveyron Ingénierie, lesquelles ont été mises en œuvre tout au long de la période 2022-2024. Cela inclut notamment de :

- doter Aveyron Ingénierie d'une direction propre, avec la mise à disposition depuis mai 2022 d'un cadre du Département pour assurer les fonctions de directrice,
- développer de nouvelles offres de services ou de prestations, et notamment positionner Aveyron ingénierie comme l'interlocuteur privilégié des problématiques liées à l'eau, en lui confiant notamment l'exercice de la mission Satese,
- développer un partenariat fort avec le bloc communal, visant à connecter toutes les ressources du groupe Aveyron autour des projets de nos territoires. Pour concrétiser cette ambition, nous avons créé deux services de conseil en financement et de pilotage des ressources publiques, destinés à optimiser la connexion de l'ensemble des ressources au sein du groupe Aveyron, particulièrement en vue de soutenir et faire émerger les projets locaux. Cela englobe également la coordination active des Contrats de Projets Aveyron Territoires,
- poursuivre la structuration et l'organisation pour répondre à ces objectifs en se dotant de moyens propres tout en mobilisant l'expertise d'agents du Département autant que de besoin.

→ *Ces objectifs visent à transformer Aveyron Ingénierie en une structure plus agile et innovante, dotée de moyens autonomes pour accomplir ses missions, avec pour finalité la simplification des procédures et une réactivité renforcée.*

1- Le contexte économique national

Le 10 octobre 2024, les ministres Antoine Armand et Laurent Saint Martin ont présenté le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement pour la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, définissant les orientations fiscales et budgétaires de l'année.

Pour redresser le déficit public, prévu à 7 % du PIB sans intervention, le gouvernement se fixe pour objectif de le ramener à 5 % d'ici fin 2025. Cela inclut 60,6 milliards d'euros de maîtrise budgétaire : 41,3 milliards de réduction des dépenses (21,5 milliards pour l'État, 14,8 milliards pour la Sécurité sociale, et 5 milliards pour les collectivités) et 19,3 milliards d'augmentation des recettes par des contributions fiscales exceptionnelles.

Après adoption en Conseil des ministres, le PLF sera débattu à l'Assemblée nationale le 21 octobre, puis au Sénat, avant une adoption définitive fixée au 21 décembre. Une fois les textes adoptés, ils pourront être soumis au Conseil constitutionnel pour vérification avant leur promulgation par le Président, avec une entrée en vigueur en janvier 2025.

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit un impact important pour les collectivités territoriales, y compris les Départements, notamment dans le cadre de la maîtrise des dépenses publiques. Les Départements devront faire face à des mesures de réduction budgétaire et de nouvelles contraintes pour contribuer à la réduction du déficit public. Voici les principaux points de cet impact :

1. **Réduction des dépenses publiques pour les collectivités** : Le projet vise à réduire de 5 milliards d'euros les dépenses des collectivités territoriales, dont les Départements, pour atteindre l'objectif global de réduction du déficit à 5 % du PIB. Cette réduction impose aux Départements de renforcer leurs efforts de gestion des dépenses, notamment dans leurs coûts de fonctionnement.
2. **Financement contraint et dépendance accrue aux subventions ciblées** : Le projet de loi prévoit que les subventions de l'État, notamment pour l'investissement, soient davantage dirigées vers des projets liés à la transition écologique ou à d'autres priorités gouvernementales. Cela peut limiter la flexibilité des Départements dans leurs choix d'investissement, renforçant leur dépendance aux financements ciblés.
3. **Baisse des recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** : Dans un contexte de repli immobilier, les recettes issues des DMTO – cruciales pour les Départements – devraient encore diminuer en 2025, comme observé en 2023 et 2024. Cette baisse réduit les capacités d'autofinancement des Départements et les pousse à rechercher d'autres sources de financement ou à réduire leurs investissements.
4. **Augmentation des charges sociales** : La maîtrise des dépenses de la Sécurité sociale implique également des ajustements pour les employeurs publics, y compris les Départements, à travers des cotisations sociales. La contribution des collectivités aux régimes de retraite, en particulier, pourrait augmenter, accentuant les pressions sur leurs budgets.
5. **Dépendance aux financements inter-collectivités et incitation à la mutualisation** : Dans un effort pour optimiser les dépenses publiques locales, le projet encourage les Départements et autres collectivités à mutualiser certains services et ressources, ce qui peut se traduire par une réorganisation des services ou une coopération renforcée avec les intercommunalités.

Ces orientations du projet de loi de finances pour 2025 pourraient restreindre la marge de manœuvre financière des Départements tout en les incitant à adopter des mesures d'efficacité et de rationalisation pour maintenir leurs services publics.

2- La tendance des finances publiques pour les Départements

Le document "Les finances publiques locales 2024 - Fascicule 2" de la Cour des Comptes analyse la situation financière des collectivités françaises pour l'année 2024 et les moyens de leur participation au redressement des finances publiques. La première partie examine les perspectives financières pour 2024, marquées par une hausse des dépenses et des divergences selon les catégories de collectivités. Les dépenses de fonctionnement, notamment de personnel et d'achats de biens et services, augmentent à un rythme soutenu. Parallèlement, les recettes des collectivités, notamment les droits de mutation immobiliers, baissent, aggravant les écarts budgétaires.

Dans la seconde partie, le rapport propose des mesures pour impliquer les collectivités dans le redressement financier. Les leviers identifiés incluent la maîtrise des effectifs, la rationalisation des achats publics et une meilleure allocation des transferts financiers de l'État. La Cour des comptes recommande de limiter la hausse des recettes de TVA affectées aux collectivités et de concentrer les investissements publics sur des projets écologiques pour assurer une meilleure stabilité des finances locales et répondre aux objectifs de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027.

Pour les Départements, le rapport identifie plusieurs orientations pour faire face à la dégradation de leur situation financière en 2024, aggravée par la chute des recettes de droits de mutation immobiliers (DMTO). Les recommandations principales incluent :

1. **Maîtrise des dépenses de fonctionnement** : réduire les coûts de personnel et optimiser les dépenses de biens et services. Le rapport suggère notamment une rationalisation des effectifs et la massification des achats publics.
2. **Investissements ciblés** : prioriser les investissements "verts" ou essentiels, et améliorer l'attribution des concours financiers de l'État pour favoriser les projets écologiques.
3. **Augmentation de l'épargne** : les Départements devraient puiser dans leurs réserves de trésorerie et augmenter le recours à l'emprunt pour compenser la baisse de recettes et continuer à investir.
4. **Encouragement à la mutualisation des services** : dans une logique de réduction des coûts et de gains d'efficacité, la mutualisation des services et des achats entre Départements et intercommunalités est vivement recommandée.
5. **Réallocation des recettes fiscales** : il est suggéré d'adapter la répartition des transferts financiers entre collectivités en fonction des données récentes, pour éviter les distorsions créées par les méthodes de calcul basées sur des données anciennes.

Ces orientations visent à stabiliser les finances départementales malgré les défis structurels, tout en renforçant leur résilience face aux fluctuations économiques.

3- Le contexte des finances pour Aveyron ingénierie

L'Agence Départementale Aveyron Ingénierie est un établissement public administratif en charge d'apporter à ses membres une ingénierie de proximité dans le développement de leurs projets et la gestion de leurs compétences.

Aveyron Ingénierie propose conseils et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines administratif, technique, juridique, et financier pour les collectivités adhérentes au nombre de 329 (communes, communauté de Communes, syndicats, Département). Son activité, exclusivement dédiée à ses adhérents, est articulée autour :

- de l'assistance et conseils dans les domaines administratifs, juridiques, techniques et financiers, l'animation et le pilotage de projets, d'un panel d'interventions qui ont été mises à jour et présentées aux adhérents lors de l'Assemblée Générale du 5 novembre dernier,
- ainsi que, pour les adhérents souhaitant y souscrire, l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme (158 collectivités adhérentes) ainsi que l'assistance à la rédaction des actes en la forme administrative (185 collectivités adhérentes).

Les orientations budgétaires ne sauraient être débattues sans un focus sur l'année écoulée, aussi sont présentées ci-après les grandes lignes et faits marquants de l'année 2024.

1-1 Les missions d'ingénierie

Au 31 octobre 2024, nous comptabilisons 560 nouvelles missions en conseil et assistance soit une projection au 31/12/2024 à 681 nouvelles missions. En comparaison, en 2022, nous avons ouvert 616 nouvelles missions et en 2023, 747. L'activité de 2024 est donc médiane.

Enfin, les nouvelles demandes de missions concernant l'offre développée de missions optionnelles, avec 64 demandes de missions enregistrées au 31/12/2024 à comparer avec les 53 missions enregistrées en 2023.

On peut souligner spécifiquement le lancement réussi de notre offre de missions dans le domaine de l'Eau et de l'Environnement, avec les premières commandes enregistrées. Ces développements prometteurs sont susceptibles de stimuler davantage notre activité.

Nombre de missions enregistrées par pôle et par mission au 31/10/2024

Nouvelles missions confiées du 1er janvier au 31 décembre 2024												
	PIADT						PIRP				Total/mois	
	LDMIT	MEP	MPB	MPEE	MTE	MU	Total PIADT	MPF	MPJ *	MPR		Total PIRP
Janvier	11	1	5	7			24	4	19	5	28	52
Février	13		8	7		2	30	2	52	1	55	85
Mars	11	1	8	11	1		32	1	26		27	59
Avril	11	1	4	11		1	28		37	1	38	66
Mai	6	1	6	14			27		17	1	18	45
Juin	10	2	4	5			21		18	1	19	40
Juillet	11	3	2	4			20	1	31	6	38	58
Août	9	2	1	6			18		18	1	19	37
Septembre	11	3	3	11			28	1	20	1	22	50
Octobre	14	1	10	10		1	36	3	34	3	40	76
Novembre	11		7	9			27	1	28	2	31	58
Décembre	11		6	10			27		27	1	28	55
Total 2024	129	15	64	105	1	4	318	13	327	23	363	681

1.2. L'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Concernant les adhésions, Aveyron Ingénierie compte désormais 158 collectivités qui nous ont confié ce service au 31/10/2024, avec 7 nouvelles communes : Balaguier/Rance, Fayet, Gissac, Mélagues, La Serre, Murasson, Laval/Roquecézières.

Les recettes générées pour l'année 2024 est estimée à 750 000 €, avec un montant actuellement facturé de 576 420 €, réparti comme suit :

- 1^{er} trimestre : 182 920 €
- 2^{ème} trimestre : 219 450 €
- 3^{ème} trimestre : 174 050 €

- 4^{ème} trimestre : 180 290 €

L'activité reste stable en ce qui concerne le nombre de permis de construire, tandis qu'on constate une augmentation du nombre de déclarations préalables.

Changement de logiciel et optimisation des dépenses

Dans le cadre de l'évolution de nos outils, plusieurs dépenses ont été engagées en 2024 :

- **Dépenses liées au changement de logiciel d'urbanisme (Oxalys et SMICA) :**
 - Maintenance d'Oxalys : 7 688,17 €
 - Hébergement d'Oxalys : 4 792,54 €
 - Résiliation du contrat : 900 €
- **SMICA :**
 - Frais de migration : 8 200 €
 - Cotisation annuelle : 4 500 €
- **SIRAP (Next'ADS, intégration des données, formation et mise en production) : 21 149 €**

Optimisation de la Dépense

Le changement de logiciel entraîne une économie annuelle de 7 980,71 € sur les frais de gestion. Toutefois, la dépense supplémentaire pour cette année pour changer de logiciel s'élève à 21 149 euros en section d'investissement. Ce nouvel outil offre également une dématérialisation renforcée de la chaîne d'instruction des actes d'urbanisme, ce qui contribuera à optimiser les processus administratifs.

En 2024, les coûts d'affranchissement s'élèvent à 11 279,20 €, un poste de dépense important.

→ Avec la mise en place de l'outil depuis le 1er juillet, les frais d'affranchissement prévisionnels pour 2025 devraient considérablement diminuer.

Dépenses de personnel

Les charges de personnel pour le service ADS s'élèvent à 699 844 euros, tandis que les recettes prévisionnelles pour 2024 sont estimées à 750 000 euros, générant un excédent annuel. Ces recettes permettent de couvrir une partie substantielle des dépenses de masse salariale. À ce jour, 576 420 € ont été facturés, ce qui devrait suffire à compenser les charges salariales tout en tenant compte des investissements nécessaires pour les logiciels et des frais d'affranchissement.

Depuis la création de la mission, 2024 devrait être la première année où les recettes perçues couvrent en intégralité les charges de personnel.

1.3. Etude Assurance

Une étude a été réalisée afin de déterminer les modalités d'assurance des agents du Département intervenant sur des missions d'ingénierie dans le cadre de projets de voirie communale ou intercommunale, ainsi que pour des projets de mobilités douces et d'aménagements de cœur de village. Après négociation, les frais liés à cette étude d'assurance s'élèvent à 12 000 €.

1.4 Acquisition logiciel commande publique

Dans le cadre de la gestion des marchés publics, l'Agence procède à l'acquisition du logiciel ORDIGES pour un montant initial de 2 250 €, qui permet une gestion optimisée des commandes publiques. De plus, une cotisation annuelle pour un utilisateur est fixée à 2 250 €. Pour chaque utilisateur supplémentaire, une cotisation annuelle de 800 € sera appliquée. Nous avons procédé en 2024 à l'acquisition de deux licences.

Ces dépenses sont essentielles pour garantir la mise en œuvre efficace du système SMICA et assurer la conformité des procédures de commande publique.

→ Sera inscrit au BP 2025, l'acquisition de 7 licences supplémentaires dont 5 pour le PDT qui fera l'objet d'un appel à remboursement.

4- Les perspectives d'Aveyron Ingénierie en 2025

Nous projetons pour les activités et la vie de notre structure, en 2025, de poursuivre et mettre en œuvre les ambitions d'Aveyron.

1) Sur les orientations des missions

- Poursuivre l'accompagnement en ingénierie de la gestion de l'eau à l'échelle départementale, avec l'ambition de faire d'Aveyron Ingénierie l'interlocuteur unique en la matière.

Dans le cadre de négociations avec l'Agence de l'eau, a été requalifié un poste au sein de l'équipe « patrimoine bâti, aménagement et espace public » par le recrutement d'un paysagiste conseil à compter du 20 janvier 2025. Ce dernier aura pour mission d'intégrer les aspects de qualité environnementale et de gestion intégrée des eaux pluviales aux projets d'aménagement. En lien avec le futur programme de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (2025-2028), nous finalisons une contractualisation complémentaire permettant de financer ce poste à hauteur de 50 % en 2025 grâce aux opérations en conseil GIEP menées par les équipes d'Aveyron Ingénierie.

Aveyron Ingénierie poursuivra ses missions de conseil en ingénierie et d'assistance à maîtrise d'œuvre pour le transfert des compétences en eau et assainissement. Bien que la date butoir, initialement fixée au 1er janvier 2026, soit susceptible d'être assouplie, les collectivités aveyronnaises ayant engagé cette démarche et bénéficiant de subventions de l'Agence de l'eau continueront à honorer leurs contrats. L'objectif est de réaliser les études de schémas directeurs pour acquérir une connaissance précise des réseaux et des charges financières afférentes avant de décider à quel organisme confier le transfert de compétences. Cette étape est nécessaire pour planifier les travaux et les modalités de gestion de la compétence eau à l'échelle définie par chaque porteur de projet.

À cela s'ajouteront les dossiers de protection des périmètres de captages ainsi que diverses études et travaux de réhabilitation des infrastructures. Ces interventions devraient permettre la contractualisation de prestations optionnelles pour assurer le suivi et la gestion optimale de ces projets. En collaboration avec les services de l'État, le plan de charge pourrait concerner trois collectivités par an, avec un cycle de gestion de trois ans pour la réalisation des périmètres de protection.

- Effectivité du fonctionnement du GIP Agence Innovation, Numérique et Energie

Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises l'année dernière, le SIEDA, le SMICA et Aveyron Ingénierie, qui effectuent leurs missions pour le compte des mêmes adhérents se sont associés au Département pour créer le G.I.P. ADINE.

Ce dernier a tenu son Assemblée Générale constitutive et son premier Conseil d'Administration le 19 décembre 2023.

Conformément à notre délibération du mois de novembre 2023, la mise à disposition de notre Responsable de la Mission transition Energétique a été faite au 1^{er} janvier 2024 et celle de notre Directrice également, ces contributions en nature venant réduire notre participation en numéraire.

Inscrites à hauteur de 100 000 euros pour une année complète la participation en numéraire a été réévaluée aux alentours de 34 000 euros pour 2024, 32 100 euros pour 2025.

- Mise en œuvre d'une offre de service complémentaire à la mission de pilotage financier

Aveyron Ingénierie prévoit de collaborer avec le SMICA pour développer une solution logicielle intégrée au logiciel comptable des collectivités adhérentes, afin de faciliter le pilotage de leur Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et le suivi des plans de financement de leurs opérations. En préparation de cette acquisition, prévue pour 2026, Aveyron Ingénierie a lancé une formation et mis en place un tableau Excel pour recenser les projets et entrer les données de financement. Cette première étape est proposée aux collectivités adhérentes via un forfait de 300 euros.

Nous avons estimé 3 000 € de recettes supplémentaires pour 2025, correspondant à 10 collectivités souscrivant à cette offre, ce qui provisionne les frais d'acquisition du logiciel à engager. Les recettes complémentaires serviront à financer l'augmentation de notre cotisation au SMICA, estimée à 800 € supplémentaires pour 2025, portant la cotisation annuelle totale à 5 300 €.

- Projet d'accueil du réseau des juristes des ATD en juin 2025

Dans le cadre du réseau des ATD, la directrice siège au bureau de l'Association des Directeurs des ATD depuis septembre 2024. La représentation de notre agence au niveau national doit être consolidée afin de réaliser un benchmarking et de suivre les tendances en matière d'orientations stratégiques, de modes de gestion et de missions couvertes. En janvier, février et mars 2025, trois ATD aux périmètres d'intervention variés seront accueillis lors de réunions de service. Cette initiative vise à confronter notre réflexion sur notre nouvelle offre de services à d'autres modèles.

Dans cette dynamique de réseau, nous prévoyons d'accueillir le réseau des juristes en juin 2025, pour une dépense estimée à 6 000 €.

- Séminaire interne à l'Agence session 2026

Le séminaire sera reconduit en septembre 2026, avec un budget prévisionnel de 2 000 €. Pour mémoire, 2517€ dépensés en 2022, 2000€ en 2023 et 1 238€ en 2024.

- Groupes de travail interne

Pour 2025 sont identifiés des thématiques de travail autour de « rénover et construire durablement tout en préservant les sols », « penser l'innovation publique », en lien avec la mise en place des commissions thématiques des élus adhérents d'AI : aménagement du territoire et innovation publique.

La restitution des travaux de révision de l'offre de services est prévue pour mars 2025, suivie d'une présentation sur l'innovation publique en juin 2025. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'adapter nos services aux besoins émergents des collectivités et de promouvoir des pratiques innovantes mais également de redéfinir le curseur des offres payantes au regard des offres socles visant à augmenter le niveau des recettes. Un travail avec le pôle de solidarité des territoires (PST) sur les conditions d'attribution du fonds de soutien aux territoires et sur le critère d'une valorisation du taux lorsqu'il y a eu un accompagnement du projet par Aveyron ingénierie sera à engager.

Dans le cadre des travaux du Groupe de Travail Innovation, un projet spécifique est en cours pour la commune de Brommat, axé sur la réhabilitation de son village de vacances. L'objectif est de concevoir ce projet en privilégiant les matériaux de construction et les filières économiques locales, afin de stimuler l'économie du territoire tout en renforçant la durabilité environnementale. Cette initiative illustre notre

engagement à accompagner les collectivités dans des projets à forte valeur ajoutée, tant sur le plan social qu'économique qu'environnemental.

2) Sur le plan budgétaire :

- Clôture du budget annexe

En 2017, Aveyron Ingénierie avait créé un service d'instruction des autorisations d'urbanisme à la demande de certains exécutifs locaux, en réponse au désengagement de l'État dans ce domaine. Ce service avait fait l'objet d'un budget propre pour évaluer sa viabilité et mieux cerner les coûts associés.

Après huit ans, ce service est solidement intégré dans l'environnement institutionnel du département, avec un nombre d'adhérents en nette progression : de 57 à 158 collectivités. Les finances du service sont désormais stables, les recettes équilibrant les dépenses, et les agents contribuent également à d'autres missions d'assistance et de conseil en urbanisme et en aménagement.

Ainsi, le conseil d'administration du 5 novembre 2024 a délibéré favorablement pour la suppression de ce budget annexe au 31 décembre 2024 pour simplifier la gestion administrative et comptable. Les résultats de clôture seront transférés dans le budget principal, et les actifs et passifs repris.

- Remboursement de 4 ETP DMIT/PDT

Depuis mai 2022, le Pôle de Développement des Territoires, à travers la Direction des Mobilités et de l'Ingénierie Territoriale (DMIT), assure des missions d'Aveyron Ingénierie en matière de voirie et de mobilités.

L'étude en cours sur les assurances va prochainement rendre ses conclusions, ce qui nous permettra de fixer le montant du remboursement d'Aveyron Ingénierie envers le Département pour le volume de temps de travail consacré aux missions. En 2024, ce volume est estimé à l'équivalent de 4 ETP (Équivalents Temps Plein).

Pour l'établissement du budget prévisionnel 2025, la dépense inscrite pour ce remboursement repose sur le coût réel de la masse salariale, évalué à 193 000 €. Les missions réalisées par la DMIT pour 2024 se composent de 22 missions, générant des recettes totalisant 49 390 €.

→ *Cette donnée sera à consolider après les conclusions du cabinet qui a mené l'étude sur les assurances (restitution mi-novembre 2024).*

- Mise en place de la prévoyance pour les agents de l'Agence

Le décret n°2022-581 du 22 avril 2022 impose aux employeurs une participation financière obligatoire pour la couverture de prévoyance de leurs agents, avec un minimum légal de 7 € par mois.

Bien qu'un accord national du 11 juillet 2023 propose une participation employeur de 50 % de la garantie de base, les évolutions institutionnelles récentes n'ont pas permis de formaliser cet accord. Le Centre de Gestion (CDG), chargé de fournir une convention cadre pour ses adhérents, n'a pas encore finalisé de proposition. Par ailleurs, du côté du Département, la révision de leur contrat interviendra pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2026, incluant la participation de l'employeur aux garanties santé des agents.

En attendant les clarifications à venir du CDG et du Département, Aveyron Ingénierie doit toutefois respecter l'échéance de janvier 2025. Le CA a voté le 5 novembre 2024 favorablement la proposition de

retenir une participation employeur de 35 € par mois et par agent, en cohérence avec la contribution départementale.

Ce choix représente un coût estimatif annuel de 18 900 € pour Aveyron Ingénierie et sera présenté au Comité Social Territorial du Centre de Gestion le 7 novembre 2024.

→ pour 2026, perspective du financement de la participation employeur aux garanties des frais de santé dont le montant minimum est de 15€/agent soit une enveloppe prévisionnelle minimale pour AI de 8 640 euros.

- Charges supplémentaires : locatives, loyer et utilisation des véhicules

Pour 2025, des dépenses supplémentaires sont à prévoir pour Aveyron Ingénierie. Celles-ci seront définies dans le cadre d'une convention avec le Département, afin d'établir les modalités et taux de remboursement pour les frais liés à l'occupation des locaux et à l'utilisation et l'entretien des véhicules départementaux mis à disposition de l'Agence. Cette dépense additionnelle est estimée à 35 000€ en frais de charges locatives et 27 500€ en utilisation des véhicules, mais il est à noter que nous avons été dotés de deux véhicules de service supplémentaire donc ce prévisionnel est à fixer à 33 436 euros soit un total de 68 436 euros auquel on peut déduire le montant des charges locatives de 2023 : 18 000 euros pour définir le niveau de la dépense nouvelle à engager 50 436 euros.

À partir de 2026, Aveyron Ingénierie devra également intégrer le remboursement d'un loyer annuel de 100 000 € pour l'utilisation des nouveaux locaux situés à Burloup.

→ Un surcoût éventuel lié à la problématique du stationnement pour le personnel sur le site de Burloup est à prévoir en 2026. Actuellement, il est estimé que 25 places de stationnement seront nécessaires. Le coût de stationnement en mode pendulaire (du lundi au samedi), fixé par la Ville de Rodez, est de 520 euros pour un abonnement annuel. Ainsi, la dépense prévisionnelle supplémentaire pour le stationnement s'élève à 13 000 euros.

- Suppression de 5 postes budgétaires et des rémunérations accessoires

La suppression de 5 postes budgétaires, comprenant trois postes d'adjoint administratif, un adjoint technique, un ingénieur génère une économie prévisionnelle de 120 000 euros. De plus, les rémunérations accessoires pourraient être supprimées à hauteur de 15 373,08€, contribuant ainsi à l'optimisation de la dépense relative au coût de la masse salariale pour l'année à venir.

→ Une suppression prévisionnelle de deux postes supplémentaires en 2026 permettrait de générer une nouvelle économie de 122 000 euros.

- Recherche de nouvelles sources de financement

Dans le prolongement de la démarche entamée avec l'AEAG, des rencontres sont en cours avec le SAT de la DDT pour discuter d'une convention d'objectifs entre l'ANCT et Aveyron Ingénierie. Parallèlement, des échanges sont menés avec les différents financeurs potentiels pouvant soutenir le modèle économique d'AI, notamment l'ADEME, le CEREMA, et la Région, par l'intermédiaire de son opérateur local en charge du programme transition énergétique, dans le cadre d'un appel à projets (AAP) avec le SIEDA.

3) Sur la vie institutionnelle

- Outil web

- Refonte du site internet AI

Le site d'Aveyron Ingénierie a fait l'objet d'un projet de refonte. Un groupe de travail interne à l'agence a été constitué pour élaborer un cahier des charges détaillé, servant de base au lancement de la consultation pour la refonte du site. Ce cahier des charges a été partagé avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Département, qui a intégré le projet dans le cadre de son marché à bon de commande en cours. La dépense estimée pour cette refonte, à engager en 2025, s'élève à 20 000 euros.

- Acquisition de deux licences Lexis Nexis et Doctrine

En lien avec le contrat du Département, une étude est menée par la DAJ avec les prestataires pour obtenir deux licences de Lexis Nexis pour le compte de l'Agence départementale et une licence pour Doctrine qui est l'outil logiciel qui utilise l'intelligence artificielle pour analyser, rechercher et rédiger du droit.

→ *Cette donnée sera communiquée par la DAJ dans les prochaines semaines. Une provision de 3000 euros est inscrite au BP 2025.*

- La formation et l'information des agents

Les métiers et missions des agents experts d'Aveyron Ingénierie nécessitent une veille professionnelle continue et évolutive. Les charges liées à la formation des personnels de l'agence représentent ainsi un axe stratégique essentiel pour maintenir et renforcer le niveau d'expertise et d'excellence des équipes. En 2025, un effort particulier sera consenti pour soutenir la professionnalisation des agents, en mettant l'accent sur la gestion connectée du traitement des eaux, l'utilisation des nouveaux matériaux de construction, ainsi qu'un retour d'expérience (RETEX) en analyse des pratiques pour le groupe innovation, dans une démarche plus inclusive et vertueuse.

La participation à des séminaires, colloques et salons professionnels constituera également un levier important pour actualiser les connaissances des agents, grâce aux échanges et partages d'expérience avec des réseaux d'experts. Les dépenses de formation, comprenant les coûts pédagogiques, les déplacements et l'hébergement, ainsi que les frais de mission à rembourser aux agents, sont évaluées pour 2025 à un total de 8000 euros. Pour information, 7000 euros ont été dépensés en 2024.

- Création d'une CAO

En tant qu'établissement public, Aveyron ingénierie doit créer une commission d'appels d'offres (CAO) permanente pour la gestion de ses marchés (comme ceux liés aux tickets restaurant ou à la prévoyance). La mise en place de cette CAO se déroulera en deux étapes : une présentation des modalités au conseil d'administration de novembre 2024, suivie de l'élection des membres élus en 2025. La commission aura pour mission de choisir les titulaires des marchés publics et d'émettre un avis sur les avenants supérieurs à 5 % des montants globaux des marchés. Elle sera composée conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, avec un Président habilité et des membres élus selon la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le processus d'élection des membres se fera sans panachage ni vote préférentiel. La CAO sera mise en place en février 2025.

3 – Orientations budgétaires 2025

Compte tenu de ces éléments, les prévisions budgétaires de l'Agence pour 2025 s'établiraient à 3 334 214.80 € se répartissant comme suit :

Avec une contribution du Département à hauteur d'un million d'euros :

Catégorie	Budget 2024 (€)	Budget 2025 (€)	Évolution (%)
Dépenses de Fonctionnement	3 439 335,12 €	3 334 214,80 €	-3,06 %
Recettes de Fonctionnement	3 443 835,12 €	3 467 934,12 €	+0,7 %
Dépenses d'Investissement	13 551,66 €	28 751,08 €	+112,1 %
Recettes d'Investissement	13 551,66 €	28 751,08 €	+112,1 %
Total Dépenses	3 452 886,78 €	3 362 965,88 €	-2,6 %
Total Recettes	3 457 386,78 €	3 496 685,20 €	+1,1 %
Excédent Reporté	826 805,12 €	660 805,12 €	-20 %

Analyse du Budget 2025 :

1. Baisse des dépenses de fonctionnement (-3,06%)

→ Effort de rationalisation budgétaire avec des ajustements sur les dépenses courantes et les services, malgré des charges nouvelles.

2. Augmentation des recettes de fonctionnement (+0,7%)

→ Hausse des participations et facturations (missions payantes, captation de nouvelles subventions, nouveaux adhérents).

3. Forte augmentation des investissements (+112,1%)

→ Hausse notable des dépenses et recettes d'investissement, indiquant une volonté de renforcer l'équipement et les infrastructures.

4. Diminution de l'excédent reporté (-20%)

→ Moins de marges financières issues des résultats précédents, nécessitant une gestion prudente du solde budgétaire.

5. Solde budgétaire (R-D) équilibré avec un excédent

→ Malgré un déficit structurel avec report prévisionnel d'excédent en fin d'année uniquement de 133 719.32€, l'équilibre budgétaire est maintenu grâce aux réserves et à une gestion optimisée des ressources mais ne permettra d'assurer une nouvelle année au même rythme des dépenses.

La consolidation du modèle économique doit se poursuivre jusqu'en 2026, conformément aux éléments présentés dans les précédents rapports relatifs à l'évolution de l'agence, entamée en mai 2022. La contribution fixée à 900 000 euros avait comme objectif d'accompagner cette transition dans le temps de la perception de nouvelles recettes (nouvelles sources de financement, mise en place des missions tarifées).

Un travail complémentaire sur les perspectives budgétaires en lien avec la trajectoire RH est à finaliser.

Je vous demande de bien vouloir délibérer pour prendre acte du débat portant sur la présentation du présent rapport d'orientations budgétaires.

Le Président
de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie
Arnaud VIALA

